



XXIX^{es} Journées de l'Association d'Économie Sociale CRÉTEIL, les 10 et 11 septembre 2009

TEPP (FR CNRS 3126) — CEE — ÉRUDITE

Appel à communications

« *Emploi et politiques sociales* »

LES POLITIQUES SOCIALES, pour leur contribution à la salarisation de la main-d'œuvre et à la stabilisation de la demande globale, ont longtemps été identifiées comme un facteur de développement économique particulièrement favorable à l'emploi. R. CASTEL, par exemple, souligne la puissante synergie que l'on a pu observer en FRANCE pendant les « trente glorieuses » entre la croissance des gains de productivité, le plein-emploi, le renforcement du droit du travail et l'élargissement de la protection sociale.

La Commission européenne en appelle pourtant à « moderniser les systèmes de protection sociale » afin notamment de rendre « l'emploi financièrement plus attrayant » comme si les politiques sociales constituaient maintenant un frein au développement économique. La protection sociale serait-elle devenue l'ennemie de l'emploi ?

Aussi le thème des XXIX^{es} Journées de l'Association d'Économie Sociale qui vont se tenir à CRÉTEIL les 10 et 11 septembre 2009 est-il « *Emploi et politiques sociales* » en ambitionnant que l'approfondissement de l'étude du lien entre emploi et politiques sociales puisse être utile au débat public. Plus précisément, nous proposons de centrer les Journées sur la relation entre emploi (son niveau et sa qualité) et les formes des politiques sociales, qu'il s'agisse des dimensions positive ou normative. Nous évoquons ci-après quelques thèmes, non pas pour réduire le champ mais pour stimuler les propositions de communications.

L'économie de l'offre

La résurgence libérale a redonné du crédit aux explications qui situent du côté de l'offre les effets défavorables des politiques sociales sur l'activité économique. Par exemple, les dispositifs qui assurent un revenu de remplacement – comme l'assurance vieillesse ou l'assurance chômage – conduiraient à une diminution de l'épargne qui réduirait l'offre de fonds prêtables. Les dispositifs de minima sociaux, pour leur part, décourageraient l'offre de travail en étant à

l'origine de « trappes » à inactivité. La protection sociale est à l'origine de prélèvements obligatoires qui constitueraient pour les agents économiques une « perte sèche » : des prélèvements qui ne donnent pas naissance à une contrepartie individualisable.

Plus généralement, dès lors que les marchés sont d'abord vus comme un moyen particulièrement efficace de faire se rencontrer l'offre et la demande, la croissance apparaît limitée par les ressources offertes par les agents économiques. Si les marchés financiers permettent d'allouer efficacement l'épargne vers les meilleurs projets d'investissement, les systèmes de retraite par répartition pèsent sur la croissance en étant à l'origine d'une insuffisance d'épargne. La séquence privilégiée est en effet « épargner, investir et croître ».

De même, si le marché du travail permet à chaque travailleur d'occuper le poste qui lui convient « au mieux », la protection sociale, en rigidifiant un tel marché, ne serait pas favorable à l'emploi. Cette explication s'est beaucoup répandue depuis maintenant une vingtaine d'années : le chômage trouverait une explication dans les trop faibles incitations financières du retour à l'emploi, pour les chômeurs ou pour les bénéficiaires de minima sociaux. C'est ainsi, par exemple, que le *Revenu de solidarité active* est présenté comme le « moyen que le retour au travail procure des revenus supplémentaires ».

La dimension désincitative des systèmes de retraite proviendrait du lien trop lâche entre les cotisations perçues et les prestations versées : nos systèmes par répartition ne seraient pas assez contributifs. En outre, pour les seniors, l'horizon court qu'induirait un proche départ à la retraite ne conduirait ni les employeurs ni les salariés à investir suffisamment dans la relation de travail.

Les études empiriques, si l'on s'en tient à cette perspective globale, peinent à valider de tels effets désincitatifs des politiques sociales. Par exemple, il n'est pas possible de montrer, au moyen de comparaisons internationales, que les systèmes de retraite par répartition conduisent à un taux d'épargne nationale plus faible. Des études ont montré qu'en FRANCE loin d'un comportement exclusif de désépargne, conforme aux prédictions initiales de la théorie du cycle de vie, les agents continuaient à épargner après le passage à la retraite. Il n'est pas possible, de la même manière, de mettre en évidence un lien, au cours du temps en FRANCE, entre le degré de « générosité » du régime d'assurance chômage et le niveau d'emploi.

L'analyse économique ne peut cependant pas ignorer les effets des conditions de la mise au travail – ou non – des individus et, plus particulièrement, des individus qui sont les moins productifs. En fin d'activité notamment, il est clair que certaines sorties anticipées du marché du travail conduisent à rendre moins attractif le maintien dans l'emploi surtout lorsqu'il s'accompagne de conditions de travail pénibles ou d'un état de santé dégradé. Les politiques sociales jouent un rôle essentiel en instituant les modes de mobilisation de la main-d'œuvre.

C'est ainsi que les politiques sociales ont contribué, par exemple, à former les arrangements relatifs aux différentes transitions sur le marché du travail : transition entre formation et emploi, transition entre emploi et retraite, va-et-vient entre emploi et garde des très jeunes enfants, etc.

À une analyse qui insiste, de manière très générale, sur les effets désincitatifs des politiques sociales, se sont substituées des approches plus diversifiées, en lien aussi avec le renouvellement de l'analyse économique.

La diversification des analyses

Les développements récents de l'analyse économique sont, il faut le reconnaître, foisonnants. Ils peuvent pourtant être appréhendés en insistant par exemple d'un côté sur les cadres analytiques que l'analyse a pu renouveler et, de l'autre côté, sur les différents thèmes qui ont été développés pour répondre à la situation de l'emploi en FRANCE.

Le renouvellement de certains cadres analytiques

Nous ne prétendons pas être là exhaustif ; nous pointons simplement trois cadres analytiques qui nous semblent être plus particulièrement utilisés.

Le capital humain Parce qu'elle contribue à la croissance économique, la notion de « capital humain » est évidemment mobilisée pour faire une place aux politiques sociales. Ces dernières sont alors vues comme des instruments publics de gestion du capital humain des agents économiques. Les politiques familiales et de l'éducation participent à la formation initiale de ce capital ; le régime d'assurance-maladie assure la reconstitution, le cas échéant, du capital humain à travers la dimension de la santé ; le régime d'assurance-vieillesse consacre l'obsolescence de ce dernier, etc.

La protection sociale joue à l'évidence un rôle essentiel dans le maintien en bonne santé de la population active. Cette notion de capital humain peut ainsi être utilisée pour fonder l'intervention publique dans les différents champs des politiques sociales. Il reste à en apprécier la portée, les conséquences et les limites.

Les mécanismes de la croissance L'attention qui a été portée à l'étude des mécanismes de la croissance, notamment au travers des théories de la « croissance endogène », délivre finalement un message ambigu. D'un côté, les phénomènes cumulatifs que ces théories mettent en évidence – sous la forme d'une explication du niveau du taux de croissance à moyen terme de l'économie – permettent enfin de donner un caractère tangible aux effets de distorsion du financement des politiques sociales. De l'autre côté, ces théories qui soulignent une certaine forme d'indétermination de la trajectoire de croissance à moyen-long terme font ainsi une grande place aux interventions publiques.

Par exemple, seul un modèle de croissance endogène permet d'envisager de remplacer progressivement, sans qu'aucune génération ne soit perdante, un régime de retraite par répartition par un régime de retraite par capitalisation. Il faut bien sûr poser des hypothèses particulièrement restrictives (et peu réalistes) pour obtenir ce résultat : des cotisations au régime par répartition qui dissuadent particulièrement l'offre de travail et une économie qui souffre d'un fort déficit d'épargne. On voit bien, quand il est nécessaire de fournir une force suffisante à des effets situés du côté de l'offre, que le recours à ces théories de la « croissance endogène » constitue un moyen plutôt probant, voire le seul moyen qui puisse être mobilisé.

Toutefois, dans ces théories, la protection sociale peut aussi apparaître comme un facteur de production au même titre par exemple que les infrastructures publiques. Il est ainsi, bien évidemment, de l'éducation et de la santé qui engendrent de fortes externalités positives pour le secteur productif privé. Ces journées pourraient être l'occasion de faire le point sur nos représentations des mécanismes de la croissance économique et sur le lien, dans ce cadre, entre emploi et politiques sociales.

Les gestions des risques La notion de risque – plus précisément de risque social – permet de reconsidérer la « question sociale » : la protection sociale se mue en « assurance sociale » que l'État est appelé à développer pour répondre à une demande de protection et de sécurité. Les politiques sociales constituent alors des manières spécifiques de gestion des risques sociaux, manières qui ont de bonnes raisons d'exister pour compenser, en ces matières, les défaillances des marchés. D'un côté, les asymétries généralisées d'information fournissent une première raison à l'intervention publique pour pallier les phénomènes d'antisélection et d'incertitude sur les comportements. De l'autre côté, d'autres particularités peuvent justifier en outre une gestion publique des risques : le régime d'assurance-chômage permet de couvrir un risque

« corrélé » qui ne pourrait pas être assuré par le marché ; le régime d'assurance-maladie délivre les normes de soins, il détermine aussi le niveau de l'offre de soins ; le régime d'assurance-vieillesse par répartition est insensible à l'instabilité systémique des marchés financiers ; etc.

Plus généralement, avec l'élévation du niveau de vie, la demande d'assurance des aléas de la vie s'accroît et ces risques ne trouvent pas toujours une couverture par des instruments de marché appropriés. De nouveaux besoins de couverture émergent, en lien par exemple avec le vieillissement démographique tel que le cinquième risque dépendance. En outre, les politiques sociales permettent aux individus de prendre des risques et favorisent en cela les adaptations aux innovations techniques, économiques ou sociales.

La distinction entre assurance et solidarité qui a participé, essentiellement en EUROPE continentale, au développement de la protection sociale que l'on connaît maintenant est peut-être devenue un peu obsolète et pourrait être reconsidérée par des perspectives qui soit puissent fonder un nouveau consentement à des objectifs de solidarité soit, comme le propose par exemple G. ESPING-ANDERSEN, puissent convaincre de la nécessité d'un redéploiement en recherchant l'« investissement social ».

Les « nouveaux » thèmes développés

À côté d'une typologie plus analytique, il est possible de dégager un certain nombre de thèmes qui ont trait au lien emploi et politiques sociales. Nous en distinguons principalement cinq sans aucunement, là encore, prétendre à l'exhaustivité.

Financement de la protection sociale et emploi L'assiette des prélèvements sociaux est en FRANCE, encore aujourd'hui, constituée en grande partie par les salaires ; il en est fréquemment retenu qu'un tel mode de financement de la protection sociale est défavorable à l'emploi, directement en élevant le coût du travail ou indirectement en portant atteinte à la compétitivité des entreprises et en dégradant alors la balance commerciale. Les débats qui portent sur le redéploiement du financement vers une autre assiette – comme par exemple la valeur ajoutée ou encore les revenus du capital comme on vient de le voir avec le RSA – sont récurrents. En cette matière, il semble que presque tout ait été dit ; la réflexion apparaît un peu bloquée parce qu'il est difficile de faire émerger, en réponse à l'enchevêtrement du système actuel, une construction qui pourrait faire l'objet d'un consentement suffisant et qui permettrait de clarifier la légitimité des modes de financement des différentes branches de la protection sociale.

Depuis la mise en place de la CSG et sa montée en charge, le financement de la protection sociale est resté dans un état hybride. Le compromis ainsi installé, surtout s'il fait l'objet d'aménagements successifs, serait appelé à durer. Par ailleurs, l'émergence des financements privés, si elle peut endiguer la hausse des prélèvements publics obligatoires, pose en particulier la question des inégalités d'accès, compte tenu des disparités de revenu. Elle remet aussi en question le principe de mutualisation des risques, si des critères de différenciation comme l'âge sont introduits pour demander davantage aux catégories à hauts risques potentiels. Ces évolutions renvoient à la définition même du contrat social inter- mais aussi intra-générationnel.

L'emploi des peu qualifiés Le chômage de masse frappe les individus peu qualifiés. Il est cependant erroné de déduire de ce constat que le chômage résulterait nécessairement d'un coût du travail supérieur à la productivité du travail pour ces catégories de main-d'œuvre et que, par exemple, le salaire minimum engendrerait un coût du travail trop élevé en bas de la distribution des productivités. Le chômage des peu qualifiés (mais aussi des jeunes, des seniors, des femmes, etc.) provient aussi d'un effet de report dans un contexte de pénurie globale d'emploi.

Quand le volume total de travail est limité, les individus les moins productifs, par le jeu d'effets de déclassement des plus productifs, sont exclus de l'emploi. Le marché du travail risque ainsi de fonctionner comme un système qui produit de la ségrégation puisque les processus de sélection de la main-d'œuvre s'appuient alors sur des critères formels. En outre, la mondialisation et les formes prises par le progrès technique s'exercent en FRANCE aussi au détriment de la main-d'œuvre peu qualifiée.

Mais même si le chômage des peu qualifiés est un chômage indirectement « keynésien » (le chômage qui provient d'une pénurie d'emploi), une politique de baisse du coût du travail des salariés les moins qualifiés n'est pas dénuée d'efficacité. Cette politique va en effet soutenir l'emploi des peu qualifiés en limitant, d'un côté, leur substitution par les autres facteurs de production (le travail qualifié, le capital, les consommations intermédiaires, etc.). De l'autre côté, la structure de la demande de biens et services va se déformer au profit des produits « riches » en travail peu qualifié et au détriment des produits « pauvres » en travail peu qualifié.

Le prélèvement social est, le plus généralement, un prélèvement proportionnel ; c'est bien sûr le cas quand il prend la forme de cotisations sociales assises sur la totalité du salaire. Les allègements de charges sur les bas salaires rendent alors le prélèvement progressif. Ils conduisent à subventionner l'emploi peu qualifié sans que l'architecture du financement de la protection sociale ne soit, en FRANCE, remise en cause. Ces allègements sont ainsi très ambigus. D'un côté, ils transfèrent, en partie, la charge du financement de la protection sociale des entreprises aux contribuables : ils constituent là un « cadeau aux entreprises ». De l'autre côté, ils permettent bien de rendre la croissance plus riche en emplois peu qualifiés : ils constituent là une aide aux salariés les plus démunis.

Par ailleurs, ces allègements renforcent sans doute les situations d'enfermement (de « piège ») dans les emplois médiocres. Dispose-t-on du recul nécessaire pour quantifier ces inconvénients ? Il semble difficile de dresser un tel bilan : il faudrait jauger de la persistance « habituelle » dans les mauvais emplois pour chiffrer la mesure dans laquelle les allègements soit aggravent la situation des peu qualifiés soit, au contraire, constituent un marchepied pour permettre aux exclus de s'insérer dans l'emploi.

Il nous semble cependant que l'heure est venue de dresser une évaluation du dispositif des allègements de charges sur les bas salaires, ainsi que vient, par exemple, de le tenter en juin 2008 une mission d'information de l'Assemblée nationale dans un rapport intitulé « *Vers une révision générale des exonérations de cotisations sociales* ».

L'emploi des seniors Il se peut que le non emploi des seniors devienne ces prochaines années un abcès de fixation des dysfonctionnements du marché du travail en FRANCE. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer, d'une part, que le taux d'emploi des seniors en FRANCE est très faible, sans être en outre particulièrement orienté à la hausse et que, d'autre part, la réforme des retraites de 2003 ne semble pas avoir vraiment impacté l'emploi des seniors.

Il est alors facile de dénoncer la collusion – au détriment des finances publiques – des partenaires sociaux dans la mise en place des différents dispositifs de cessations anticipées d'activité : pré-retraites (publiques ou « maison »), dispenses de recherche d'emploi supprimées en juillet 2008, retraite anticipée pour carrière longue, etc. Certains économistes vont ainsi désigner la protection sociale comme à l'origine d'une désincitation massive au retour à l'emploi des seniors qui sont au chômage. N'est-il pas pourtant inévitable, pour un senior peu qualifié qui vient d'être licencié, de tenir l'emploi pour inaccessible tant les comportements d'un grand nombre d'employeurs relèvent d'une forme de discrimination à l'encontre de la main-d'œuvre vieillissante ?

En outre, la diversité des modalités de sorties de l'emploi conduit à une prise en charge plurielle du risque d'exclusion précoce du marché du travail. Les uns sont pris en charge par

l'assurance chômage, les autres bénéficient de préretraites d'entreprises, d'autres encore vont bénéficier de pensions d'invalidité. Les caractéristiques du milieu professionnel ou la nature de la dégradation de l'état de santé jouent ici un rôle essentiel sur les dispositifs accessibles aux seniors.

En matière d'emploi des seniors, il semble bien que la demande de travail des entreprises joue un rôle structurant et que la démarche de la théorie économique standard – qui consiste à étudier comment se forment, indépendamment, l'offre et la demande – soit inopérante. Les politiques sociales sont-elles alors en mesure de participer à des dispositifs qui engageraient les entreprises à développer les secondes carrières des salariés ? Les résultats très décevants de la négociation sur la pénibilité montrent les limites du dialogue entre les partenaires sociaux : il faudrait sans doute que les pouvoirs publics s'engagent plus nettement pour l'emploi des seniors en développant en direction des entreprises un dispositif qui allierait incitations et contraintes.

L'emploi des femmes Pour ce qui a trait à l'emploi des femmes, on sait que le système de protection sociale en FRANCE est singulier. Ses fondements bismarkiens n'encouragent pas toujours les femmes en couple à travailler : elles peuvent être « ayant-droits » de leur époux ou de leur concubin. Plus généralement, les aides sous condition de ressources, quand le périmètre de calcul des ressources est celui de la famille, pénalisent financièrement l'emploi des femmes qui n'obtiendraient que de faibles revenus d'activité. En outre, le dispositif de congés parentaux joue contre l'emploi des parents : il s'adresse dans les faits aux mères peu qualifiées et les éloignent de l'emploi notamment parce qu'il organise un congé long de trois années.

Pourtant la FRANCE est maintenant érigée en modèle en EUROPE dans le domaine de la conciliation vie familiale - vie professionnelle. Il faudrait même y voir la raison du maintien à un niveau élevé de la natalité dans notre pays. Il est vrai que l'accueil des très jeunes enfants et, plus encore, des jeunes enfants, est bien organisé. Les politiques familiales, en ce sens, permettent de mettre au travail, plus que dans beaucoup d'autres pays, les mères de jeunes enfants.

Il reste que deux champs pourraient faire l'objet de bilan raisonné, voire de nouvelles recherches. D'une part, il faudrait tirer les conséquences d'une organisation des droits et obligations qui soit « individualisée » et non pas « familialisée » avec toutes les incidences redistributives – qui ne sont pas trop difficiles à évaluer – et incitatives – qui sont, en revanche, *a priori* redoutables à quantifier. D'autre part, ne faudrait-il pas affirmer une contestation de l'existant pour ce qui a trait à la garde des très jeunes enfants ? Le système actuel est fortement segmenté dans la dimension verticale : les mères peu qualifiées, à partir de leur deuxième enfant, vont chercher à bénéficier d'un congé parental ; les mères moyennement qualifiées d'une place en crèche ou des services d'une assistance maternelle selon leur lieu de résidence ; les mères hautement qualifiées d'un salarié à domicile. L'argument du « libre choix », avancé pour justifier ce système, est assez hypocrite : ne serait-il pas plus honnête de reconnaître que le principal avantage de ce dernier est celui de son efficacité ?

Il faut relever le contraste entre d'un côté le consentement presque unanime dont l'école maternelle fait l'objet en FRANCE et, de l'autre côté, la complaisance – coupable ? – dont la politique familiale en direction de la très petite enfance est entourée. Ne peut-on pas plaider pour des congés parentaux plus courts (et, éventuellement, rémunérés en fonction du salaire de référence du bénéficiaire en contrepartie d'une parité de recours entre les deux parents) ?

L'emploi des peu productifs Il est un thème qui est souvent abordé indirectement : celui de la mise au travail des individus peu productifs. La protection sociale permet de construire les catégories de main-d'œuvre qui sont aptes au travail et celles qui ne le sont pas. C'est là

quelque chose d'essentiel puisque, de cette manière là, la société désigne, d'un côté, les individus inaptes au travail qui peuvent en conséquence obtenir légitimement un revenu de remplacement pour assurer leur dignité économique et sociale et, de l'autre côté, les individus qui doivent être mis au travail et dont il serait possible d'exiger un effort au travail élevé. Ce compromis, que la protection sociale incarne, permet de réduire ces situations où les salariés sont mal payés parce qu'utilisés sur des emplois de très faible productivité. Ce compromis est un facteur de progrès économique et social parce qu'il pousse à la destruction des « mauvais emplois », au développement des « bons emplois » et à la mise en place de ce qui permet aux salariés d'occuper les « bons emplois » – formation initiale et professionnelle, investissement matériel et immatériel, etc.

Ce thème, y compris du côté de l'histoire des faits, pourrait trouver une place dans ces XXIX^{es} journées.

La demande de protection

Si l'on peut s'interroger sur la mesure dans laquelle les politiques sociales constituent un frein ou non au développement de l'emploi, il est aussi possible de se demander si les nouvelles formes d'emploi n'appellent pas de nouvelles formes de politiques sociales et de nouvelles demandes de protection. Il est, certes, possible de contester le constat selon lequel le système économique aurait besoin de plus de flexibilité, notamment en matière de gestion de la main-d'œuvre : c'est le sous-emploi qui aurait permis le développement de toutes les formes précaires de travail.

Les nouvelles conditions d'emploi ont porté atteinte à la couverture sociale des travailleurs puisque l'accès au statut d'« assuré social » est encore largement conditionné à l'insertion professionnelle. Par exemple, pour l'Assurance maladie, le lien entre emploi et bénéficiaire de la couverture s'est progressivement distendu mais pas entièrement évanoui – cf. la question de la couverture maladie complémentaire.

La sécurité économique de la population active n'est donc pas complètement assurée et il est alors possible de rechercher quelles pourraient être les nouvelles contributions des politiques sociales à la sécurisation des carrières professionnelles, comme le thème de la « flexicurité » l'y invite. La flexicurité est cependant souvent perçue comme une étape supplémentaire dans la déréglementation du marché du travail sans émerger comme un jeu « gagnant-gagnant ». De nouveaux besoins de couverture sociale apparaissent parce que l'acquisition de droits sociaux reste très attachée à l'emploi. Les adaptations aux mutations économiques devraient ouvrir des droits à une sécurité de vie.

L'EUROPE est ici à la traîne. Elle s'est d'abord construite pour promouvoir la paix entre ses peuples – une sécurité essentielle. Depuis 2007, L'EUROPE, avec les nouvelles lignes directrices pour l'emploi, entend bien articuler les différentes composantes de la flexicurité sur l'ensemble du cycle de vie professionnelle ; elle est cependant souvent perçue comme une zone de mise en concurrence des modèles nationaux conduisant à une dynamique de moins-disant social. L'EUROPE ne devrait-elle pas approfondir sa construction en promouvant, beaucoup plus nettement, les sécurités économique et sociale de ses citoyens ?

—

Si le Comité scientifique de l'AES attend avec intérêt les contributions sur le thème « *Emploi et politiques sociales* », comme chaque année, ***les journées de l'AES sont aussi ouvertes à d'autres contributions relevant des champs habituels de l'économie sociale tels que la santé, l'éducation, les droits sociaux, le logement, l'économie du secteur non-marchand, la pauvreté et l'exclusion.*** Des projets de communications non spécifiques au thème « *Emploi et politiques sociales* » peuvent donc également être soumis à l'évaluation du Comité scientifique de l'AES.

Modalités pratiques

Les propositions de communication doivent être préparées en renseignant les onze items suivants.

1. Le titre, éventuellement provisoire, de la communication ;
2. Le nom de l'auteur (ou les noms des co-auteurs) ;
3. Les adresses postale et électronique de l'auteur (ou des auteurs, en soulignant dans ce cas le nom du correspondant) ;
4. L'institution d'appartenance de l'auteur (ou des auteurs) ;
5. La numérotation JEL ;
6. Un exposé bref de la problématique de la communication et de son enjeu ;
7. Le cas échéant, le lien avec le thème des journées ;
8. L'originalité de la communication en la situant dans les travaux existants ;
9. La nature de la communication (théorique, revue de littérature, empirique, ...) et la démarche méthodologique mise en œuvre ;
10. L'état d'avancement du travail ;
11. Une bibliographie sélective (5 à 10 références).

Les propositions de communication seront soumises exclusivement par voie électronique avant le 15 novembre 2008 à l'adresse suivante : aes2009@cee-recherche.fr.

Le site Internet à l'adresse « <http://www.cee-recherche.fr/aes> » rassemble toutes les informations utiles relatives aux XXIX^{es} Journées de l'Association d'Économie Sociale.

Publication des actes

Le Comité scientifique siègera en mai 2009 en comité de lecture pour sélectionner les communications qui seront publiées dans les Actes des Journées, sous la forme d'un ouvrage coordonné par T. BARNAY, F. LEGENDRE et A. WISSLER. Sont éligibles à cette publication les communications, qu'elles portent ou non sur le thème central, parvenues au plus tard le 30 avril 2009 sur le site internet des Journées et respectant les normes de présentation (normes qui seront communiquées à l'issue de la procédure de sélection des projets). Les textes des communications non retenues pour publication dans les actes et les textes de communications parvenant au-delà de la date limite du 30 avril 2009 seront cependant mises en ligne sur le site internet des Journées.

Calendrier

Le tableau ci-après rassemble les principales dates pour ces XXIX^{es} Journées de l'Association d'Économie Sociale.

Date limite de réception des propositions de communication pour les Journées	15 novembre 2008
Réponse du Comité scientifique aux auteurs pour les communications	20 décembre 2008
Date limite de réception des textes définitifs pour proposition de publication dans les Actes	30 avril 2009
Réponse du Comité scientifique siégeant en comité de lecture aux auteurs pour les publications	30 mai 2009
XXIX ^{es} Journées de l'AES	10 et 11 septembre 2009

Comité local d'organisation

Thomas BARNAY (Érudite, Université PARIS-XII VAL-DE-MARNE, et TEPP)

François LEGENDRE (CEE et TEPP)

André WISSLER (CEE et TEPP)

Comité scientifique en charge de la sélection des communications

Édith ARCHAMBAULT (Université PARIS-I)

Thomas BARNAY (Université PARIS-XII VAL-DE-MARNE)

Christian BARRÈRE (Université de REIMS)

Philippe BATIFOULIER (Université PARIS-X NANTERRE)

Cécile BOURREAU-DUBOIS (Université NANCY-II)

Jean-Paul DOMIN (Université de REIMS), Président de l'AES

Claire EL MOUDDEN (Université de CAEN)

Chantal EUZÉBY (Université GRENOBLE-II Pierre MENDÈS-FRANCE)

Maryse GADREAU (Université de BOURGOGNE)

Dorota GIRARD (Université de NANTES), Trésorière de l'AES

Bruno JEANDIDIER (CNRS et Université NANCY-II)

Marie-Ève JOËL (Université PARIS-IX DAUPHINE)

Guillemette DE LARQUIER (Université PARIS-X NANTERRE et CEE)

François LEGENDRE (CEE), Secrétaire général de l'AES

Jean-Luc OUTIN (CNRS et Université PARIS-I)

Jean-Michel PLASSARD (Université TOULOUSE-I Sciences sociales)

Nadine RICHEZ-BATTESTI (Université AIX-MARSEILLE-II de la MÉDITERRANÉE)

Olivier THÉVENON (INÉD)

Jérôme WITTEWER (Université PARIS-IX DAUPHINE)